



Intervention de SUD-Recherche-EPST

Madame la Ministre, en préambule vous remerciez l'assemblée pour les nombreuses discussions qui ont permis d'aboutir à vos propositions. Ne nous remerciez pas, nous n'avons pas discuté car nous n'y avons jamais été conviés !

Et comme d'autres viennent de faire, nous aussi voulons dénoncer la méthode qui a consisté à écarter certaines organisations syndicales des discussions ; dénoncer aussi le manque de respect que constitue le fait d'envoyer les documents à 21h la veille de la réunion ! Dans ces conditions, vous comprendrez qu'il nous est difficile de rentrer dans le détail sur des propositions que nous découvrons ici.

Nos revendications en matière de rémunération portent sur une revalorisation de tous les agents avec pour objectif de réduire les inégalités, au travers notamment de revalorisations uniformes et de réduction des écarts des pentes entre les différents grades et corps. Force est de constater que le non accord PPCR ne répondait pas à cela, et cela fait partie des raisons qui ont conduit Solidaires à ne pas le signer.

Nous tenons donc à rappeler tout d'abord que nous ne nous satisfaisons pas de la manière dont ont été traités les agents de catégorie B et surtout les C. Pour nous, le sujet ne doit pas être considéré comme clos. Pour l'instant ce qu'on surtout vu ces collègues, c'est la disparition des échelons accélérés qui dans les EPST bénéficiaient à peu près à tout le monde !

De manière générale, nous serons attentifs à tout ce qui pourra permettre de lever les blocages au cours et en fin de carrière ; dans ce contexte la fusion de grades est plutôt une bonne chose et la création de nouveaux grades une mauvaise. C'est pourquoi nous avons toujours été réticents à la création d'une hors-classe pour les chargés de recherche. Au-delà du fait que certains risquent de rester bloquer et qu'au passage, avec le transfert point prime ils vont perdre la GIPA, le risque est fort que cette mesure ait un impact sur l'égalité femme-homme en renforçant le plafond de verre du passage CR/DR ; le passage à la hors-classe devenant alors la promotion des femmes et le passage DR la promotion des hommes. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les indices d'avantage masculin dans les bilans sociaux de l'enseignement supérieur – où il existe déjà une hors-classe pour les maîtres de conférences – avec ceux des EPST. Il serait tout de même dommage que d'ici quelques années votre successeur soit obligé de demander aux établissements d'influer sur les concours pour corriger cette erreur, comme vous venez récemment de le faire pour la PES/PEDR⁽¹⁾.

(1) [*PEDR, etc ... lettre ouverte de SUD-Recherche EPST à la ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Errare humanum est, perseverare diabolicum !*](#)